

Pourquoi faire un don ?

Vous demandez la bénédiction de votre mariage. L'Eglise est heureuse de vous accueillir. Elle vous offre ses services gratuitement. Elle ne vit cependant financièrement que grâce aux dons qui lui sont faits.

Vous allez certainement engager des dépenses pour fêter cet événement. Nous vous demandons de ne pas oublier l'Eglise et, au delà de l'offrande que vous donnerez lors du service cultuel, de faire un don particulier nominatif* .

L'Eglise réformée n'a pas souhaité proposer de montant chiffré . Elle vous suggère de vous référer aux dépenses totales que vous allez faire et aux frais supportés par l'Eglise locale à cette occasion (salaire du pasteur, frais de déplacement, entretien du temple, organiste ...)

**déductible de l'impôt*

« Entrez dans son temple en Lui disant merci ! »

Psaume 100, verset 4

La préparation

Avant la cérémonie, le pasteur vous rencontre à plusieurs reprises. Il prépare avec vous la célébration.

La cérémonie

Vos familles et vos amis Sont accueillis au temple où vous recevrez la bénédiction de Dieu.

Et après...

La paroisse reste disponible Et partagera avec vous sa vie communautaire À l'écoute de la Parole du Seigneur.



*L'Eglise
Vous
accompagne*



*Vous demandez la bénédiction
de votre mariage*

*« Que la joie du Seigneur
soit votre force. »
Néhémie chapitre 8 verset 10*

